



**Commission permanente sur le développement social et la diversité
montréalaise**

***Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux
ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les
arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 17 septembre 2018
et au conseil d'agglomération
du 20 septembre 2018**



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Sophie Thiébaud
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest

VICE-PRÉSIDENTS

M. Dimitrios (Jim) Beis
Maire
Arrondissement de Pierrefonds
– Roxboro
(jusqu'au 21 août 2018)

M. Robert Coutu
Maire
Ville de Montréal-Est

MEMBRES

Mme Nancy Blanchet
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau
Mont-Royal

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Younez Boukala
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Sterling Downey
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun

M. Suzanne Décarie
Conseillère de la ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

M. Benoit Langevin
Conseiller de la ville
Arrondissement de Pierrefonds
– Roxboro

Mme Mindy Pollak
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 20 septembre 2018

*Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations découlant de la résolution CM18 0113, portant sur l'étude de la motion sur la création de mesures d'hébergement d'urgence et de ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et villes liées périphériques de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Sophie Thiébaud
Présidente*

- Original signé

*Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
PROCESSUS D'ÉTUDE.....	4
CONCLUSION	5
LES RECOMMANDATIONS	6
ANNEXE 1	10
ANNEXE 2	12

INTRODUCTION

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise (ci-après la Commission) a reçu le mandat du conseil municipal, le 23 janvier 2018, d'étudier la motion de l'opposition officielle intitulée *Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques*. La résolution adoptée se trouve à l'**annexe 1** du présent rapport.

Le mandat a été confié à la Commission quelques semaines avant le dévoilement du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, le 7 mars 2018. Ce plan a été élaboré de façon collaborative, en consultant à la fois les organismes de la société civile et les établissements qui travaillent en lutte à l'itinérance et les personnes en situation d'itinérance. Les commissaires ont donc choisi d'étudier la motion en séances de travail.

La question du logement social étant une compétence d'agglomération, la Commission a siégé à onze membres de façon à inclure les villes liées de l'agglomération de Montréal dans la réflexion.

PROCESSUS D'ÉTUDE

La Commission a été alimentée par les deux unités d'affaires de la Ville de Montréal qui interviennent en matière de logement social et en soutien aux mesures d'hébergement d'urgence destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. L'**annexe 2** du présent rapport liste les personnes ressources qui ont accompagné la Commission dans ses travaux.

Plan d'action en itinérance 2018-2020

Le 22 mars 2018, le Mme Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports et M. Pierre-Luc Lortie, conseiller en développement communautaire, ont présenté les grandes lignes du *Plan d'action en itinérance 2018-2020*. Les commissaires ont compris que la lutte à l'itinérance est au cœur du développement de Montréal et que la métropole joue plusieurs rôles en la matière, en collaboration avec ses nombreux partenaires. Découlant d'une large consultation et inspiré de plans d'action d'autres villes comme Toronto et Paris, le plan d'action de Montréal s'appuie sur quatre axes qui visent à la fois à aider les personnes dans la rue et à leur offrir les moyens de s'en sortir ou de prévenir l'itinérance. Quelques actions portent directement sur le mandat étudié par la Commission :

- Développer la connaissance en réalisant un état de situation dans les arrondissements, un dénombrement ponctuel de l'itinérance visible et la création de comités locaux. Les commissaires ont appris que grâce à la collaboration confirmée du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-sud de Montréal (CIUSSS), responsable de l'itinérance à Montréal, une analyse sera réalisée en visant l'ensemble du territoire montréalais, à travers les six portraits annoncés dans le plan d'action (Axe 1 : Accompagner et cohabiter dans l'espace public);
- Collaborer au développement de l'offre de services d'hébergement d'urgence et à la planification des mesures en période hivernale. Il s'agit d'une collaboration en appui au réseau de la santé et des services sociaux, responsable du développement de ces mesures (Axe 2 : Sécuriser et stabiliser dans les espaces d'accueil);
- Assurer une production continue de logements sociaux avec soutien communautaire.

Les commissaires ont également pris connaissance des conditions de réussite du plan et du mécanisme privilégié pour en assurer le suivi avec toutes les parties prenantes.

Compétences de Montréal en matière de logement social

Mme Marianne Cloutier, directrice de l'habitation et Mme Suzanne Laferrière, conseillère en développement de l'habitation, ont présenté le programme AccèsLogis, qui a permis en 15 ans de financer environ 2 200 logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La Direction a expliqué que 40% des logements ont été construits grâce à des ententes d'inclusion avec des promoteurs immobiliers. Leur localisation n'a donc pas fait l'objet d'une planification globale tenant compte des besoins des populations. Les commissaires ont compris que, pour être admissibles au programme AccèsLogis, les promoteurs de projets résidentiels destinés aux personnes vulnérables doivent garantir un soutien adéquat et répondant aux besoins pendant toute la période d'exploitation du projet. Les organismes promoteurs doivent également démontrer leur capacité de maintenir et d'entretenir un immeuble à long terme. La Direction de l'habitation a constaté que ces critères, bien que raisonnables d'un point de vue de bailleur de fonds, sont difficiles à rencontrer dans les quartiers périphériques où plusieurs organismes communautaires reçoivent surtout un financement annuel pour la réalisation de projets ponctuels, et ce sans garantie de reconduction.

Mme Laferrière a ensuite présenté des informations sur l'entente SHQ-Ville à propos du transfert de certains budgets et responsabilités en habitation, donnant ainsi davantage d'autonomie de gestion à Montréal. Revenant sur la portion du plan d'action en itinérance touchant au logement, Mme Laferrière a rappelé l'engagement municipal de travailler en partenariats avec le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les arrondissements afin d'identifier les besoins. Enfin, Mme Laferrière a expliqué que les deux grandes préoccupations pour 2018-2020 sont d'accroître l'offre de logements adaptés et d'agir sur l'habitat des personnes vulnérables.

La Commission s'est par la suite réunie en séances de travail les 19 avril, 24 mai et 21 juin pour préparer ses recommandations. Le 23 août 2018, la Commission a reçu Mme Agathe Lalande, chef de division au Service de la diversité sociale et des sports et M. Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance, afin d'obtenir des précisions sur les règles municipales d'appel à projets en matière de lutte à l'itinérance. Cette rencontre a permis aux commissaires de bien comprendre les règles actuellement en vigueur et celles envisagées par le Service. À la fin de cet échange, les membres de la Commission ont finalisé leurs recommandations. Ainsi, au terme de la séance du 23 août 2018, les recommandations 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et la recommandation 4 a été adoptée à la majorité.

CONCLUSION

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a conduit ce mandat à la demande du conseil municipal, afin de l'éclairer sur la création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et villes liées périphériques.

La Commission tient à remercier les professionnels du Service de la diversité sociale et des sports ainsi que ceux de la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal pour leur expertise, la qualité et la clarté des présentations qui leur ont été faites.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE formule les recommandations suivantes :

Résolution 18 0113 : Étude de la création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et villes liées périphériques

Recommandations

Mieux documenter le phénomène de l'itinérance partout à Montréal

CONSIDÉRANT le processus qui mène progressivement les gens vers l'itinérance, soit une rupture sociale ou liée au travail ou encore un enjeu de santé mentale qui entraîne un isolement progressif, une perte de repères, l'éviction du logement, l'épuisement des ressources et du réseau social;

CONSIDÉRANT que l'itinérance comprend une importante dimension psychosociale qui requiert une solution intégrée avec le Réseau de la santé et des services sociaux dont c'est la compétence et la responsabilité;

CONSIDÉRANT que ni le dénombrement JecompteMontréal ni les données compilées par le SPVM ne permettent de capter l'instabilité résidentielle transitoire ou l'itinérance cachée dans les quartiers périphériques et dans les villes liées de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance cachée est reconnu à Montréal, comme en font foi le Plan de lutte à l'itinérance 2018-2020 de la Ville de Montréal et les avis produits par le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises¹;

CONSIDÉRANT que le travail de rue est documenté sur support informatique depuis plusieurs années et dans les journaux de bord des intervenants, le tout financé par le contrat de Lutte à la pauvreté entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal (entente MESS-Ville);

CONSIDÉRANT que des informations qualitatives peuvent également être recueillies auprès des églises, écoles, maisons de jeunes, centres communautaires, etc.

CONSIDÉRANT le plan d'action en itinérance 2018-2020, dans lequel est prévue la réalisation d'un état de situation dans 6 arrondissements;

CONSIDÉRANT l'engagement des CIUSSS de l'île de Montréal à participer à la réalisation de l'état de situation à l'échelle du territoire;

CONSIDÉRANT que la lutte à l'itinérance est une compétence d'agglomération dont découle un budget assumé par toutes les municipalités de l'île de Montréal et que les villes liées souhaitent être davantage interpellées par la métropole afin de collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte à l'itinérance;

CONSIDÉRANT les recommandations visant l'amélioration des connaissances sur l'itinérance jeunesse, issues de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal;

¹ **Conseil jeunesse de Montréal**, *Jeunes et itinérance : dévoiler une réalité peu visible. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal*, 2017, 49 p. et **Conseil des Montréalaises**, *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible*, 2017, 32 p.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-1. Profiter de l'appui des CIUSSS de l'île de Montréal pour réaliser un état de situation concerté des enjeux et des besoins locaux en matière d'itinérance dans les quartiers, en raffinant les méthodes d'évaluation du phénomène afin de capter l'itinérance cachée et épisodique dans les quartiers périphériques, notamment par le recours à d'autres sources disponibles d'information.

R-2. Récupérer les données déjà existantes et effectuer les communications nécessaires dans les secteurs où les données n'ont pas été recueillies afin d'informer les acteurs de chaque territoire de la réalisation de cet état de situation et de solliciter la collaboration des organismes communautaires et établissements travaillant auprès des personnes vulnérables, notamment les écoles aux adultes, les Centres jeunesse, les maisons de jeunes, etc.

Servir les personnes à risque ou en situation d'itinérance à proximité de leur milieu de vie et avec les CIUSSS

CONSIDÉRANT l'importance pour les personnes à risque d'itinérance de demeurer dans leur communauté, sauf en cas de violence, afin d'être rapidement logées et évaluées;

CONSIDÉRANT que les élu.es et employé.es des municipalités sont souvent sollicités pour intervenir auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT l'accès restreint aux personnes compétentes du réseau de la santé et des services sociaux disponibles localement;

CONSIDÉRANT les lacunes des services offerts aux personnes à risque ou en situation d'itinérance dans les quartiers périphériques, les obligeant souvent à se rendre au centre-ville pour obtenir de l'aide;

CONSIDÉRANT que cette centralisation de l'offre déracine les personnes de leur quartier ou de leur ville d'origine et accentue la désaffiliation et la perte de repères;

CONSIDÉRANT aussi la pression de cet exode sur la capacité d'accueil du centre-ville et les enjeux de cohabitation sociale qui en découlent;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-3. Avec les CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île, du Nord et de l'Est de l'île de Montréal, identifier et mettre à jour la liste des acteurs, intervenants et partenaires ainsi que leurs rôles et responsabilités et leurs actions sur le terrain pour qu'ils puissent intervenir et offrir leurs services adaptés localement.

Offrir des mesures d'hébergement d'urgence dans les quartiers périphériques

CONSIDÉRANT que les ressources d'hébergement d'urgence ont le mandat d'accueillir les personnes en difficulté pour une nuit ou des séjours de courtes durées, en plus d'offrir des services (repas, référence, accompagnement et hébergement temporaire);

CONSIDÉRANT que cette offre de dépannage résidentiel n'est pas développée dans les quartiers périphériques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a prévu de « réaliser un état de situation concerté des enjeux et des besoins locaux en matière d'itinérance dans les quartiers »²;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal à « réaliser un portrait des ressources d'hébergement d'urgence, comprenant des données sur les clientèles et les services et tenant compte de l'ADS+, en collaboration avec le CCSMTL, les arrondissements et les organismes concernés », ce afin de développer « une connaissance plus fine de l'offre de services d'hébergement d'urgence et des besoins » et de collaborer au développement de cette offre de service avec ses partenaires »³;

CONSIDÉRANT les coûts élevés et la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires au déplacement des personnes en difficulté vers le centre-ville, soit par une navette opérée par un organisme communautaire, le SPVM ou le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que quelques organismes œuvrant au centre-ville détiennent l'expertise de la gestion des places d'hébergement d'urgence;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter de déraciner de leur quartier les personnes en difficulté;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-4. En fonction des résultats du portrait des ressources d'hébergement d'urgence et de l'état de situation concerté des enjeux et des besoins locaux en matière d'itinérance dans les quartiers, réalisés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, mettre à la disposition des organismes et acteurs du milieu de l'itinérance les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires afin de les accompagner pour développer une stratégie d'hébergement d'urgence adaptée aux quartiers périphériques, dans le respect de l'échéancier et des engagements prévus au plan d'action.

Outiller les quartiers périphériques et les villes liées pour répondre à la demande de logement social avec soutien communautaire, incluant les maisons de chambres

CONSIDÉRANT que les villes détiennent le pouvoir d'acheter des terrains à des fins municipales comme la construction d'un centre sportif, de loisirs ou communautaire, et qu'elles peuvent par la suite en confier la gestion à un organisme communautaire;

CONSIDÉRANT que dans le volet 3 d'AccèsLogis, le programme de logement social destiné aux personnes ayant besoin de soutien, les critères de sélection des projets soumis incluent notamment la capacité des organismes communautaires promoteurs à garantir la continuité des services de soutien offerts;

CONSIDÉRANT que dans les quartiers périphériques, les organismes ont historiquement reçu moins de financement de base à la mission et sont donc systématiquement moins en mesure de garantir la continuité de services de soutien;

CONSIDÉRANT que les trois paliers de gouvernement possèdent des immeubles non occupés un peu partout à Montréal;

Considérant que, dans son *Programme triennal d'immobilisation 2018-2020*, « un montant de 15 M\$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires », afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière destinée à cette fin⁴;

CONSIDÉRANT les sommes supplémentaires consenties par le Gouvernement du Québec pour lutter contre l'itinérance;

² Ville de Montréal, *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, 2018, action 1.1, p. 25.

³ *Idem*, action 4.4 et le premier résultat attendu, p. 30.

⁴ Ville de Montréal, *Programme triennal d'immobilisation 2018-2020*, 2018, p.49

CONSIDÉRANT la recommandation 3.1 de l'avis du Conseil des Montréalaises qui stipule « que la Ville de Montréal mette en œuvre les moyens nécessaires pour bonifier l'offre de logements sociaux avec soutien communautaire »⁵;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-5. Mettre en place une stratégie à l'échelle de l'agglomération visant à acheter des immeubles en périphérie, à les convertir ou à y construire des logements sociaux avec soutien communautaire (volet 3) pour ensuite en confier la gestion à des organismes communautaires du milieu.

R-6. Évaluer les retombées de cette stratégie périodiquement.

Bonification du budget et processus d'attribution des fonds à privilégier dans l'agglomération de Montréal

CONSIDÉRANT que le processus d'attribution des fonds dédiés au développement de mesures d'hébergement d'urgence pour les personnes à risque d'itinérance se fait sur invitation auprès d'organismes œuvrant dans certains arrondissements ou dans certaines villes liées, ce qui entraîne des iniquités et renforce la concentration des ressources disponibles dans les quartiers centraux;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'agglomération de Montréal de se doter d'une offre d'hébergement d'urgence et des logements sociaux destinés aux personnes à risque d'itinérance qui vivent dans les quartiers périphériques;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-7. Investir davantage de ressources financières pour réaliser le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, à même le budget annuel de l'agglomération de Montréal.

R-8. Réévaluer les méthodes d'attribution des fonds dédiés en itinérance par la Ville de Montréal et les arrondissements au regard de la recommandation 4 du présent rapport.

Sur une proposition de Mme Sophie Thiébaud, appuyée de M. Benoit Langevin, les recommandations 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 ont été adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 15 août 2018.

Sur une proposition de Mme Sophie Thiébaud, appuyée de M. Sterling Downey, la recommandation 4 a été adoptée à la majorité lors de la séance de travail du 15 août 2018. M. Robert Coutu, Mme Suzanne Décarie et M. Benoit Langevin ont inscrit leur dissidence pour la recommandation 4. Ils auraient souhaité que soit ajoutée l'expression « le plus tôt possible » ou « d'ici 2019 » à la fin de la recommandation.

⁵ **Conseil des Montréalaises**, *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible*, 2017, p.23

ANNEXE 1

RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 janvier 2018
Séance tenue le 22 janvier 2018

Résolution: CM18 0113

Motion de l'opposition officielle pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques

Attendu que pour l'hiver 2017-2018, Montréal dispose de 925 places d'hébergement d'urgence pour accueillir les hommes, les femmes et les jeunes en situation d'itinérance, presque toutes situées dans l'arrondissement Ville-Marie;

Attendu que les ressources actuelles sont très sollicitées et que la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence permettra de répondre aux besoins des personnes itinérantes, notamment lors des grands froids hivernaux;

Attendu que plusieurs quartiers périphériques connaissent des indices de défavorisation économique et sociale élevés et donc que la précarité domiciliaire y est également un enjeu;

Attendu que le nombre de maisons de chambres et de logements sociaux est également significativement moins élevé dans les arrondissements périphériques;

Attendu que de grandes distances entre les ressources disponibles pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance et le quartier d'origine de ces personnes peuvent contribuer à leur déracinement vers le centre-ville de Montréal, phénomène accentuant la période de désaffiliation sociale et de marginalisation;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé en décembre 2017 son Plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, lequel prévoit des investissements pour les personnes en situation d'itinérance, notamment la construction de logements sociaux;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 et l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2013-2017 arrivent tous deux à échéance;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par Mme Christine Black
Mme Chantal Rouleau

que la Ville de Montréal s'assure de répondre aux besoins de lutte en itinérance présents dans les arrondissements et quartiers périphériques :

- a) en y finançant la création de places d'hébergement d'urgence;
- b) en y priorisant les projets de construction de maisons de chambres et de logements sociaux.

Un débat s'engage.

À 21 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges
M. Sterling Downey
M. Benoit Langevin

de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, conformément au paragraphe 5° de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil met aux voix la proposition des conseillers Filato, Limoges, Downey et Langevin à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 janvier 2018

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports

M. Pierre-Luc Lortie, conseiller en développement communautaire, Service de la diversité sociale et des sports

M. Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Marianne Cloutier, directrice de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Suzanne Laferrière, conseillère en planification, Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire